



Laboratoire agréé par :

- le Ministère de la Santé

- le Ministère en charge de l'Environnement

Toulon, le 19/08/2019

Rapport d'essai définitif

COMMUNE DE LA LONDE
PLACE DU 11 NOVEMBRE

83250 LA LONDE LES MAURES

Autre(s) destinataire(s):

Numéro Labo : 2019.12278-1

Déposé le.....: 14/08/2019 14:45

Prélevé le.....: 14/08/2019 par VIGNAL LUC (T)

Méthode de prélèvement.....: FD T 90-521 (c); NF EN ISO 19 458 (T 90-480)(c)

Motif de prélèvement.....: Contrôle sanitaire

Type de visite : Baignade

N° échantillon	Heure Prélèvement	Commune	N° et nom du Point	Type analyse	Début d'analyse
2019.12278-1-1	08:09	LA LONDE-LES-MAURES	2820 PLAGE MIRAMAR	Eau de baignade	14/08/2019
2019.12278-1-2	08:20	LA LONDE-LES-MAURES	2821 PLAGE TAMARIS	Eau de baignade	14/08/2019
2019.12278-1-3	08:34	LA LONDE-LES-MAURES	2822 PLAGE L'ARGENTIERE	Eau de baignade	14/08/2019

Résultats					
N° échantillon	Localisation exacte	Analysé dans LABTRUCK	Température de l'eau au moment du prélèvement Méthode à la sonde	Escherichia coli NPP NF EN ISO 9308-3	Entérocoques intest. NPP NF EN ISO 7899-1
2019.12278-1-1	PLAGE MIRAMAR	NON	24.5 °C (c)	15 /100 ml (c)(D)	< 15 /100 ml (c)(D)
2019.12278-1-2	PLAGE TAMARIS	NON	23.3 °C (c)	< 15 /100 ml (c)(D)	< 15 /100 ml (c)(D)
2019.12278-1-3	PLAGE L'ARGENTIERE	NON	23.6 °C (c)	< 15 /100 ml (c)(D)	< 15 /100 ml (c)(D)

	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux
Eau de Baignade Douce	1800 NPP/100mL	660 NPP/100mL
Eau de Baignade	1000 NPP/100mL	370 NPP/100mL

Note d'information N°DGS/eA4/2014/166 du 23 Mai 2014 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignades pour chaque saison balnéaire à compter de l'année 2014, complétée par les exigences spécifiques de l'ARS DT 83.

#: Les limites impératives (Lim. Imp.) sont issues des textes réglementaires en vigueur; les paramètres qui dépassent les Lim. Imp. apparaissent en **italique-gras-souligné**

Caroline Bernard
Responsable du Pôle Environnement

(c) : Essais et / ou prélèvements couverts par l'accréditation COFRAC. L'accréditation de la section essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

(e) : Essais réalisés sous couvert de l'agrément du Ministère en charge de l'Environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

(D) : Essais réalisés sur le site de Draguignan - (T) : Essais réalisés sur le site de Toulon

Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyse. Il contient 1 page(s). La reproduction partielle de ce rapport et la référence à l'accréditation du laboratoire sont strictement interdits. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Les conclusions réglementaires sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Les données concernant la réception, la conservation, le traitement pré-analytique, le traitement analytique et les incertitudes sont transmises sur demande. Ce rapport n'est valable que signé par une personne habilitée.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR – Tel: 04.83.95.32.30 - Fax: 04.94.67.49.11 - Ldai83@var.fr
Site de Draguignan: 375, rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN - Site de Toulon: 6, Avenue François Cuzin - 83000 TOULON

N° labo :
2019.12278-1

Modèle:
B.HY_02
Version :
04

Page 1 / 1